

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel

Fait à COTONOU, le 15 Décembre 1975
Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la législation, chargé de l'intérim

Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUENS

Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de l'Information et de l'Orientation Nationale



Lieutenant de Gendarmerie Martin DOHOU AZONHIHO

AMPLIATIONS : PR 8 - OS 6 - MION 15 - Ministères 13 - ORTB 8 - SGG 4 - IAA-Gde Chan. - DE-DCF 4 - intéressés 12 - JORP 1 - CRR 4 - SPD 2 - DPE-DGAJL-INSAE 6 - DCCT-IGF 2 - ONEPI-1